figure toute ecchymosée et de nombreuses contusions et excoriations sur d'autres parties du corps.

Les gendarmes Deharvengt et Cattelain, qui s'étaient rendus, lundi à Bondues, pour une autre affaire, apprirent les faits en arrivant, et commencèrent l'enquête, qui fut d'autant plus longue et difficile, que cinq des coupables travaillaient à Tourcoing et deux à Marcq. Ils y restèrent lundi jusqu'à 9 heures du soir et y retournèrent mardi jusqu'à une heure de l'après-midi et ramenèrent avec eux les trois principaux coupables qu'ils avaient arrêtés la veille et qui ont passé la nuit à la chambre de sûreté de la commune.

Ce sont : Jules Bonte, 32 ans, couvreur; Daniel Dager, tisserand, 17 ans, et Clotaire Abram, 26 ans, journalier.

Sont poursuivis comme complices et laissés en liberté : Emile Flament, 17 ans, rentreur; Jules Lesage, piqueur de cartons, 17 ans; Achille Millescamps, 33 ans, tisserand; Alfred Delfortrie, 19 ans; Louis Delespierre, 24 ans, maçon; J.-B. Becquart, journalier, 27 ans, sujet belge.

Mardi, à 10 heures du matin, la femme Jacoby éprouvait de vives souffrances.

Roncq-Halluin. — *Une escroquerie.* — Il y a une huitaine de jours, se présentait chez M. H. Gilles, boulanger et marchand d'étoffes à Roncq, un individu de 35 ans environ, se disant envoyé par le frère de ce dernier, M. Gilles-Catry, boulanger à Halluin et se faisait délivrer 8 mètres de coutil qu'il viendrait solder, disait-il, sous quelques jours.

Hier, ayant rencontré son frère, M. Gilles lui parla de cet achat; grande fut sa surprise en apprenant qu'il ne lui avait envoyé personne.

Plainte fut déposée à la gendarmerie et celle-ci, ayant appris que cet escroc devait habiter à Halluin, au Colbras, à proximité de l'estaminet du *Sapeur*, découvrit chez ce cabaretier, l'étoffe, qu'un voisin nommé Vanzeghem, dit Desiré, sujet belge, sans profession avouable, lui avait laissée en paiement de nombreuses « consommations. » Vanzeghem a passé la frontière. Procès-verbal a été dressé.

Roncq. Blanc-Four. — *Rixes.* — Dimanche vers 8 heures du soir, une querelle surgit, dans un cabaret, entre Arsène Coisne et Jacob Straesser. Celui-ci sortit et se rendit dans un cabaret voisin ; mais il fut bientôt rejoint par Coisne qui se mit à le frapper sur la tête avec une une canne plombée, en y portant tant de violence que la canne se brisa au quatrième coup. Straesser est sérieusement blessé, et on craint un erysipèle.

Ce premier combat était à peine terminé que le cabaretier s'en prenait au sieur Arthur Leblanc, pour un motif des plus futiles.

En voulant le faire sortir, il lui mit son paletot en lambeaux; en même temps il excitait son chien qui se jeta sur Leblanc et lui déchira son pantalon.

M. le commissaire de police d'Halluin a dressé procès-verbal à tous les combattants.

LILLE

Chronique électorale. — On lit dans le *Nouvelliste :*

« Comme preuve de fumisterie, les ennemis les plus opiniâtres des idées catholiques nous en ont donné lundi une nouvelle et bien bonne. Transformés pour la circonstance en marguilliers et en sacristains, ils ont fait distribuer aux portes des églises un placard contenant des extraits d'une brochure ridicule et grossière du docteur Lafargue où les croyances religieuses étaient bêtement prises à partie dans un style digne de Léo Taxil première manière.

« Dans l'après-midi, on pouvait rencontrer en ville M. Basquin, adjoint au maire et protestant, portant sous son bras, un gros paquet de placards et lisant avec componction ce *factum* dont il semblait se délecter. L'honorable maître opérait sa petite tournée de propagande.

« Cette distribution aux portes des églises a semblé à tous une maladresse insigne. Si inconvenante que soit la brochure de M. Lafargue, la conduite des opportunistes n'hésitant pas à propager cette vilaine prose, l'est encore davantage, de telle sorte que cette manœuvre se retournera probablement contre ses auteurs.

« La question électorale n'est point, en effet, posée sur la question des opinions religieuses, sociales ou économiques du docteur Lafargue. Les conservateurs savent à merveille que ces idéessont tout le contraire des leurs. On ne leur apprend donc rien en mettant ces idées en lumière.

« Et puis, est-ce que les opportunistes n'ont point tenu souvent un langage analogue à celui du docteur Lafargue contre ce qu'ils appelaient les « bondieuseries », les superstitions des « cagots ». Ces bons apôtres sont mal venus aujourd'hui à tirer argument de cette attitude du candidat socialiste, puisqu'ils ont parlé et écrit comme lui.

« Si le docteur Lafargue parle mal, les opportunistes, eux, ne se sont pas contentés de parler mal, ils ont mal agi. Détenteurs du pouvoir, ils sont directement responsables de toutes les attaques à la religion que, depuis quinze ans, ils ont traduites sous forme de lois et de circulaires.

« Le docteur Lafargue n'en sera pas plus à la Chambre que n'en ferait M. Depasse. Les deux se valent au point de vue général ; mais le triomphe du candidat opportuniste serait le triomphe de la préfecture et de l'administration municipale. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. »

Notre confrère la *Vraie France*, après avoir flétri, comme il le mérite, l'écrivain qui s'est rendu coupable de cette publication ajoute fort justement :

« Mais nous avons encore, s'il est peut, bien plus de mépris pour les hommes politiques qui, afin de s'assurer un succès electoral, n'hésitent pas à retirer ces écrits dégoûtants de l'oubli où ils sommeillent, pour les jeter en pâture à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Oui, à des enfants : car on a vu distribuer de ces feuilles malpropres à des petits garçons et à des filleteur de douze à treize ans qui sortaient de l'église Saint-Etienne. Les grandes personnes qui recevaient de ces papiers y jetaient un coup d'œil, puis, indignées, les déchiraient ou les foulaient aux pieds. Mais ces jeunes filles, ces enfants, ont-ils agi de même avec ces pornographies sacrilèges ?

« La police était là pourtant. D'un œil paterne, des agents surveillaient et protégeaient contre l'indignation de la foule les hommes soudoyés qui accomplissaient cette sale besogne. N'y a-t-il donc plus de lois en France qui empêchent les attentats à la morale publique et à un culte reconnu par le Concordat ?

« Les amis de M. Depasse sont de bien maladroits amis. C'est sur la municipalité et sur la préfecture que retombe la responsabilité de ce scandale. La tyrannie officielle qui nous opprime avait déjà amassé contre elle bien des colères; elle a récolté hier une ample moisson de mépris. Il y a de ces manœuvres tellement malpropres, qu'elles déshonorent à tout jamais les hommes qui les emploient et la cause à laquelle on prétend les faire servir. »

***

On nous avait informé, il y a quelque jours, que le gouvernement, qui ne recule devant rien, avait fait auprès de quelques députés conservateurs, étrangers du reste à notre région, des démarches instantes pour obtenir leur appui en faveur de la candidature de M. Dpasse. On citait même les noms de M. le prince d'Aremberg et de M. Greffulhe.

Les tentatives de M. Constans ont naturellement été repoussées comme elles devaient l'être par des hommes d'honneur qui n'ont rien à voir avec les persécuteurs de nos croyances et les ennemis de nos convictions.

Les opportunistes lillois n'ont pas été plus heureux dans leurs démarches et l'*Echo du Nord* publie la lettre que voici qu'il a reçue de l'honorable M. Le Gavrian :

» Paris, 1er novembre.

» Mon cher monsieur Verly.

» Vous m'écrivez qu'on m'accuse publiquement à Lille d'être favorable à la candidature Lafargue et même d'y travailler.

» J'ai lu, en effet, dans le *Progrès du Nord* que :

» J'avais formé une coalition avec M. Rochefort et que » ma passion consistait à faire soutenir la candidature » Lafargue par mes amis. »

» J'avais considéré tout cela comme une boutade maladroite de ce journal, désireux sans doute de me faire de la popularité auprès des ouvriers ; et je n'avais pas l'intention d'y répondre.

Mais votre lettre émue me prouve que les accusations les plus bizarres peuvent trouver créance même auprès des gens d'esprit.

» Je viens donc vous déclarer que tout cela est faux, que je ne connais pas plus M. Rochefort que M. Lafargue, et que ma passion, si j'en ai une, consiste à remplir sérieusement et correctement mon mandat.

» Croyez, mon cher monsieur Verly, à mes meilleurs sentiments.

» PAUL LE GAVRIAN. »

***

— Plus de quinze cents électeurs assistaient à la réunion organisée, mardi soirpar le comité de M. Lafargue dans la salle de la Scala, rue Notre-Dame, à Lille. La présidence d'honneur a été décernée à Oulme.

M. Delcluze, conseiller général de Calais, a prononcé un discours fort applaudi. Il a dit que le ministre de l'intérieur a lancé dans le Nord ses chiens de garde, ses domestiques, dont la mission est d'attaquer par tous les moyens la candidature Lafargue.

Un opportuniste proteste en criant : « Il n'y a pas de domestiques ! » il est hué et expulsé. C'est le seul incident de la réunion, qui a été marquée par le calme le plus parfait.

M. Delcluze fait ressortir les contradictions de l'*Echo* et du *Progrès*, qui, en 1889, félicitaient le parti ouvrier de s'être incliné devant la discipline républicaine, et qui, en 1891 ne savent pas la mettre en pratique eux-mêmes. Puis il se livre à un éreintement complet de l'opportuniste Emmanuel Arène, dont on annonce la venue.

Enfin l'orateur proteste avec indignation contre l'envoi du frère de Maria Blondeau et d'autres conscrits de Fourmies au 145e de ligne, dans le régiment même qui a tué leurs sœurs, parents et amis, dans la déplorable journée du 1er mai.

M. Lespinette, du *Réveil du Nord*, a pris la parole en faveur de la candidature Lafargue, qu'il a défendue avec éloquence.

Enfin, un ordre du jour acclamant la candidature Lafargue et complétant la mise à l'index du *Progrès du Nord* pour le Parti ouvrier, par la mise à l'index de tous les cabarets où se trouverait le *Progrès*, a été voté à l'unanimité.

Instruction publique. — M. l'abbé Duquesnoy, docteur ès lettres, est nommé aumônier du lycée de Douai (emploi vacant).

M. l'abbé Cochez est nommé aumônier du lycée de Tourcoing (emploi vacant). M. Bercq, professeur chargé du cours de septième au lycée de Douai, est admis à la retraite sur sa demande. Mlle Guilloux, institutrice adjointe à l'école maternelle de Boulogne, est déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe à l'école maternelle annexe à l'école normale d'institutrices de la Seine.

M. Marseille, professeur à l'école normale de Châteauroux, est nommé professeur, ordre des lettres, à l'école normale d'Arras, en remplacement de M. Schmitt. M. Dautry, professeur à l'école primaire supérieure de Moulins, nommé à l'école primaire supérieure commerciale de Boulogne-sur-Mer, est maintenu, sur sa demande, à l'école supérieure de Moulins.

Une rixe à La Madeleine. — Une rixe est survenue à La Madeleine, dans la nuit de dimanche à lundi, entre trois gardes champêtres et une bande de jeunes gens.

Vers une heure et demie du matin, plusieurs hommes et femmes sortaient on se querellant de l'estaminet portant le n° 84 de la rue Jeanne-Maillotte.

M. Lagersie, garde champêtre de La Madeleine, les invita à se taire; on lui répondit par des insultes.

Il arrêta le plus bruyant, L. Pecqueur; mais toute une bande de jeunes rôdeurs, attirée par le bruit, se jeta sur les gardes. Pecqueur donna un coup de tête à M. Lagersie et parvint à s'échapper pendant que les deux autres agents réussissaient à emmener au poste deux de ses camarades.

Le lendemain matin, plusieurs autres ont été arrêtés ; ce sont : Raoul Pecqueur, René Pecqueur, son frère, 17 ans ; Charles Prete, 25 ans ; Léon Maresceux, Emile Denion, Georges Gaillé et Pierre Vandeveren.

La gendarmerie continue l'enquête et plusieurs autres arrestations seront faites.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix. — Excellente reprise, mardi soir, du *Cœur et la main*, le charmant opéra-comique de Lecocq qu'on joue à Roubaix depuis une dizaine d'années au moins. Nous n'en parlerons donc qu'au point de vue de l'interprétation qui n'a rien laissé à désirer. Les acteurs y ont apporté beaucoup d'entrain et de verve; les chœurs les ont bien secondés, et, rendons-lui cette justice, l'orchestre a marché infiniment mieux que de coutume; nous n'avons aujourd'hui que des éloges à lui adresser. La légendaire chanson du Casque a été redemandée trois fois.

Avant l'opéra-comique, on avait donné le *Tigre du Bengale* : cette comédie, si nous faisons exception pour M. Bonval qui composait un Pont-aux-Choux réussi, ne nous a rappelé qu'une chose : c'est que l'interprétation avait été, l'année dernière, absolument supérieure.

L' « Union des Trompettes roubaisiennes », offrira, à ses membres honoraires, le dimanche, 8 novembre, à six heures du soir, une soirée intime, suivie de bal, au local de la société, à l'estaminet du « Grand Cheval blanc », rue de Lannoy. Voici le programme :

1. Ouverture par *l'Union des Trompettes Roubaisiennes*. Henneboo; 2. Polka, id. ; 3. Romance pour baryton, Henri Vanspeyebrock; 4. Air varié pour piston, E. Bouckenooghe ; 5. Monologue, *A Berlin*. Alfred Blanchard; 6. Thème suisse, pour saxophone, E. Stevens; 7. Romance pour ténor, J. Ladam ; 8. Chansonnette comique, Henri Noclain. Le piano sera tenu par Mlle Euphrasie Vincent.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 3 novembre.* — Ont été prononcées les condamnations suivantes, pour flagrants délits :

FRAUDE. — Charles Petrans et Alexandre Mas, chacun deux mois et 500 francs.

COUPS ET VIOLENCES. — Louis Boulinghien, un mois et 16 francs.

VOL AU préjudice de M. Jannesson, Léon Follet, trois mois.

REBELLION, OUTRAGE ET IVRESSE. — Pierre Vanhain, dix jours et 21 francs d'amende. Mr CONFORME.

Tribunal de commerce de Tourcoing. — *Audience du 3 novembre.* — SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS. — Nous avons rapporté le procès plaidé, il y a huit jours, à propos de l'accident mortel survenu à un jeune homme de 16 ans, Decuyper, aide-zingueur au service de M. Beaucarne-Delbarre. L'action était intentée par le père de la victime à M. Beaucarne-Delbarre, qui avait appelé en garantie la Compagnie *La Providence*, à laquelle il avait contracté une police d'assurance en faveur de ses ouvriers Cette compagnie invoquait la déchéance en prétendant qu'une infraction avait été commise aux lois sur le travail des enfants.

Voici la décision donnée à cette affaire.

Le tribunal énonce tout d'abord qu'un individu ne peut être responsable d'un dommage qu'autant qu'il a commis une faute, que, par suite, c'est à M. Decuyper à établir que M. Beaucarne-Delbarre a commis une faute.

Sur l'appel en garantie, le tribunal rappelle que la compagnie *La Providence* comprenait tous les ouvriers de M. Beaucarne-Delbarre âgés de plus de douze ans et de moins de 65 ans; qu'un article exclut bien les accidents qui proviendront d'une contravention à la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Il s'agit d'examiner, ajoute le tribunal, si cette clause doit être appliquée au cas de M. Beaucarne-Delbarre.

La loi du 13 mai 1874 dit que les enfants ne pourront être employés dans les manufactures avant l'âge de 12 ans. En principe la législation a accordé aux enfants âgés de plus de douze ans la liberté du travail.

Le troisième decret du 31 octobre 1882 interdit l'emploi des enfants par les couvreurs et zingueurs. Les règlements d'administration publique ayant toujours indiqué la limite d'âge, il s'en suit que l'interdiction ne frappe pas les enfants de plus de 12 ans et que par suite la police de la *Providence* couvrait le risque.

Le tribunal décide que M. Beaucarne-Delbarre sera maintenu au procès. D'office il met à la charge de M. Decuyper la preuve que l'accident est dû à la négligence ou à l'imprudence de M. Beaucarne-Delbarre.

Ce dernier devra, de son côté, établir que l'accident est survenu dans l'exercice du travail et est dû à une cause fortuite.

Le tribunal dit enfin que la Compagnie *La Providence* a garanti la responsabilité civile de M. Beaucarne-Delbarre, en y comprenant les apprentis âgés de plus de douze ans.

Acquittement d'un médecin. — Mme Bogant, habitant le XXe arrondissement de Paris, avait son jeune enfant âgé de 2 ans malade; elle le conduisit au dispensaire de la rue des Cendriers.

Là, le Dr Métivier reconnut un état inquiétant des intestins. Il ordonna l'application d'huile camphrée sur le ventre et le lendemain matin une médecine à l'huile de ricin, puis, constatant que le jeune Fernand, c'est le nom de l'enfant, était atteint de rachitisme, il fit une ordonnance prescrivant l'emploi interne de l'huile de foie de morue phosphatée.

L'enfant en prit pendant quelques jours à partir du 5 avril, mais, le 11, il se plaignait très vivement, et enfin expira le 15, littéralement empoisonné, ce qui a été reconnu par les experts, le docteur Brouardel en tête.

En raison de ces faits, le docteur Métivier et le pharmacien Bainier comparaissaient hier devant la deuxième Chambre correctionnelle, sous la grave inculpation d'homicide par imprudence.

Le pharmacien a été déclaré indemne, le médicament qu'il a livré ayant été reconnu très correctement préparé par lui.

Le docteur a fait savoir que dans de nombreux cas identiques il a obtenu d'excellents résultats de l'huile de foie de morue phosphatée et il a été renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

CORRESPONDANCE

Les articles qualifiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le quartier d'Italie

Roubaix, 4 novembre 1891

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Sous le titre : *Une Eglise au quartier d'Italie*, j'ai lu dernièrement deux lettres dans votre journal.

Ne connaissant pas cette partie de Roubaix, j'ai voulu l'étudier sur les lieux, et l'ai parcourue de long en large depuis le *Luxembourg* jusqu'au *Fresnoy*.

La population portée dans l'une de ces lettres à 8,000, dépasse ce chiffre ; c'est [illegible] pour de l'avant-dernier recensement. Il est le chiffre de [illegible] le chiffre de 9.000 habitants.

Cette population condensée derrière la ligne du chemin de fer, forme une sorte de petite ville, détachée de la grande; et, bien que supérieure à maintes préfectures, cette agglomération est moins bien partagée que le moindre village : elle n'a point son Eglise !

Tourcoing, qui possède là tout près un groupe d'habitants isolés de son centre, a été plus généreux, ou plus intelligent que Roubaix, il leur a bâti depuis longtemps l'église Saint-Eloy.

Si Roubaix avait fait de même, il y a 20 ans, pour la section qui nous occupe, il aurait sans doute retenu sur son territoire une bonne partie de nos émigrés au Blanc-Seau.

Nos concitoyens demandent que, enfin, l'on songe à eux. Toute personne sérieuse qui examinera la question avec impartialité ne pourra que trouver leur demande légitime, et mure pour faire l'objet des préoccupations municipales.

Le quartier n'est pas, il faut le dire, abandonné par l'administration, qui a sérieusement amélioré sa viabilité. Ainsi le prolongement de la rue des Arts a dégagé le fond du quartier, et la jonction de la rue de Rome à la rue de Mouveaux est aussi un réel bienfait. Mais en regardant les lieux, je me suis demandé pourquoi cette rue de Rome n'a pas été également prolongée en sens inverse jusqu'à la rue de Lorraine. Il existe là des terrains libres qui invitent à passer... pourquoi s'arrêter ainsi ?...

Il n'est pas admissible que la ville, de son côté, et les propriétaires du leur, n'aient point envisagé et apprécié l'importance et la facilité de ce percement, les *avantages considérables* qui en résulteraient pour les intérêts privés des riverains et pour la circulation publique.

A mon sens ces deux choses ; le prolongement de la rue de Rome jusqu'à la rue de Lorraine et la construction de l'Eglise doivent s'agencer dans un même projet; j'ajoute que que pour rendre ce projet parfait, il faut y comprendre une *Place*.

La question des places publiques est dans la pensée de nos administrateurs qui, très sagement, en ont assuré 6 ou 7 en différents quartiers ; nulle part la nécessité d'une place ne s'impose plus que dans ce quartier, si particulièrement circonscrit et isolé de tout autre. Ce quartier ne sera jamais fait sans une église et une place, et il est temps d'agir.

C'est le cri d'appel d'un

Vieux Roubaisien.

NOUVELLES MILITAIRES

Remonte de l'armée. — Le comité d'achat du dépôt de la Capelle se tiendra à Avesnes, sur la place le 6 novembre, à midi et demi.

Nominations. — *Adjoints du génie.* — Ont été promus : Au grade d'adjoint principal de 2e classe : M. Auguste Cerf, adjoint de 1re classe à Maubeuge ; conserve sa situation actuelle. Au grade d'adjoint de 1re classe : M. Louis Lebecq, adjoint de 2e classe à Maubeuge (direction) ; conserve sa situation actuelle. Au grade d'adjoint de 2e classe : M. Adolphe Tassaux, adjoint de 3e classe à Lille; conserve sa situation actuelle. M. Victor Grenier, adjoint de 3e classe à Calais; conserve sa situation actuelle.

Recrutement. — M. Thienloup, chef de bataillon d'infanterie en retraite, commandant du bureau de Parthenay, est désigné pour passer au bureau de Béthune, en remplacement de M. Bourlier, retraité.

Armée territoriale. — M. Giafferi, chef d'escadron en retraite, ancien commandant du 1er escadron du train à Lille, est nommé chef d'escadron de l'armée territoriale et affecté au service des remontes (réquisitions). M. Kerrien, capitaine en retraite, est nommé capitaine au 1er escadron territorial du train.

Nominations. — Sont nommés : Au grade de lieutenant MM. les sous-lieutenants : *Infanterie* : Compant et Leroy du 43e; Lacroix du 73e.

Cavalerie : Mory du 21e dragons, Fouan du 19e chasseurs, de Salignac-Fénelon et Chamorin du 21e dragons.

NORD

Les blessés du 1er mai à Fourmies. — Les blessés du 1er mai se guérissent difficilement. M. le docteur Delorme est revenu les visiter hier à la mairie de Fourmies. Son inspection a dû confirmer son premier rapport : « Les blessures faites à courte distance par les balles du fusil Lebel guérissent avec une lenteur désespérante. »

Un meurtre à Pommereuil. — M. le procureur de la République et M. le capitaine de gendarmerie de Cambrai sont partis hier matin à Pommereuil pour y ouvrir une enquête sur la mort d'un garde tué hier d'un coup de fusil dans cette commune.

Tentative d'incendie dans un tissage. — Une enquête est ouverte par la police d'Armentières au sujet d'une tentative d'incendie commise dans la nuit de dimanche à lundi. Un malfaiteur inconnu a enlevé un carreau à une fenêtre du tissage Rogeau, situé près du pont de Flandre, rue de Messines. Passant ensuite dans le cadre du carreau un torchon de paille, il l'enflamma par le dehors. Le brandon allumé tomba heureusement en un endroit où il n'y avait que très peu d'objets inflammables, et le feu s'éteignit immédiatement.

PAS-DE-CALAIS

Dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. — **Le vote sur la grève.** — On connaît actuellement les résultats dans 40 bureaux. Les voix se répartissent comme suit : Votants, 9,999 Pour la grève, 7,050; Pour le travail, 2,901; Bulletins nuls, 48. Le calme le plus complet règne partout. Aucun ouvrier ne manque à l'appel. Le vote continue.

Les funérailles de Mgr Dennel. — Le train spécial, à destination d'Arras, qui avait été demandé à l'occasion des funérailles de Mgr Dennel, partira de Lille jeudi matin à 7 h. 50. Il y sera arrêté à Douai à 8 h. 39 et arrivera à Arras à 8 h. 55.

Le retour d'Arras s'effectuera à 4 h. 05; le train sera à Douai à 4 h. 30 et arrivera à Lille à 5 h. 03. Des billets d'aller et retour pour toutes les classes seront délivrés à ce train.

Un éboulement s'est produit à la fosse n° 8, aux mines de Lens. Un mineur nommé Lesieux, âgé de 32 ans, a été tué.

Calais. — *Trouvée morte dans un train.* — A trois heures et demie, à l'arrivée du train de Paris en gare de Calais-Ville, on a trouvé morte, dans un compartiment, Miss Betsie Guppy, de Yarmouth. Cette malheureuse jeune fille, atteinte d'une phtisie pulmonaire au dernier degré, retournait en Angleterre accompagnée d'une amie.

BELGIQUE

Mouscron. — *Asile Sainte-Germaine.* — Il y a quelques jours a eu lieu la distribution des prix aux 200 enfants de l'école gardienne Sainte-Germaine. Elle était présidée par M. l'abbé J. Bauwens, directeur de l'œuvre, ayant à ses côtés Monsieur le principal du Collège, M. le curé de Mont-à-Leux, les vicaires de Saint-Barthélémy, etc.

Plus de 300 prix ont été distribués aux enfants : c'étaient des habillement que la charité des dames patronnesses de l'œuvre avaient confectionnés. La fête était charmante. Les chœurs, les chansons, les dialogues, les petits drames ont ravi tous les auditeurs.

A la fin de la cérémonie, M. l'abbé Bauwens a remercié les bienfaiteurs et bienfaitrices, et rappelant bien à propos la générosité de Tabitha qui confectionnait des vêtements pour les pauvres du temps des apôtres, il a assuré que les prières des petits enfants attiraient les bénédictions du ciel sur leur cœur qui leur donnent journellement, avec le pain de l'intelligence, et la nourriture du corps. Une quête fructueuse a terminé la cérémonie.

— *Ecole gratuite des jeunes filles au couvent des Dames de Marie.* — Plus de 550 filles pauvres fréquentent cette école. Pas un centime de subside n'est donné par l'administration communale. La charité privée a construit de vastes bâtiments et les entretient. Là aussi a eu lieu jeudi la distribution annuelle. M. l'abbé Moulaert, principal du collège, présidait, ayant à sa droite le sympathique bourgmestre de Mouscron, M. Mulliez-Dujardin, et à sa gauche Madame Adèle, supérieure de la Maison.

Dans l'assistance, peu nombreuse, nous avons remarqué M. le vicaire Dervaeque, Mme Mulliez-Dujardin, ainsi que quelques dames notables de la ville et quelques anciennes élèves.

Les enfants ont exécuté à la perfection des chœurs chantés en l'honneur de leurs bienfaiteurs et bienfaitrices et que quelques petits drames où l'utile se joignait à l'agréable.

Plus de 1,500 pièces d'habillement ont été distribuées en prix. N'oublions pas de dire que tous ces prix étaient des dons de la charité privée et avaient été confectionnés au couvent même par les dames et les sœurs et les enfants.

A la fin de la cérémonie, M. le principal a donné quelques conseils aux enfants, et dans un langage chaleureux a fait l'éloge des grandes bienfaitrices de l'enfance à Mouscron, des dames de Marie. Il a également remercié les personnes présentes à la cérémonie, et a trouvé des paroles heureuses pour faire l'éloge de M. le bourgmestre de Mouscron qui ne laisse échapper aucune occasion de témoigner sa sympathie pour l'enseignement, surtout celui des enfants de la classe ouvrière.

M. Mulliez s'est levé à son tour, et dans un langage choisi et vibrant d'émotion, a remercié, au nom de l'administration communale, les Dames de Marie, pour les services immenses qu'elles rendent si généreusement à la classe ouvrière. Il a fait les vœux les plus chaleureux pour la prospérité de l'école, et a assuré les dignes et généreuses maîtresses de son respectueux dévouement, ajoutant qu'en toutes circonstances il serait heureux de leur prouver que la ville de Mouscron [illegible] reux de qui se fait par elles.

— *La commune* [illegible]

— C'est qu'un [illegible] *nt d'incendie de vendredi soir.* comment [illegible] *que la Concorde* qu'a eu lieu ce commen- [illegible] incendie, et non au *Commerce*, comme nous l'avions dit par erreur. Les dégâts s'élèvent à environ 200 francs.

— *Garde civique.* — La députation permanente de la province de la Flandre occidentale, a, par un arrêté en date du 30 octobre, annulé les élections faites il y a quelque temps dans le corps des sapeurs-pompiers de Mouscron.

Cette annulation est due à des causes purement administratives. Le corps des pompiers est une compagnie de la garde civique. Or, les convocations adressées aux membres du corps des pompiers en vue des élections étaient signées du capitaine de ce corps, alors qu'elles devaient l'être du major commandant le bataillon de la garde-civique.

Aux élections annulées, M. Lamotte avait été promu au grade de commandant, M. G. Mulliez au grade de sous-lieutenant, et M. Ch. Marsez à celui de sergent. Les nouvelles élections auront lieu le 15 novembre.

— Par arrêté royal en date du 22 octobre, M. Graveline, ancien commandant démissionnaire du corps des pompiers, est autorisé à conserver son grade à titre honorifique.

Bruxelles. — Samedi matin a paru une circulaire du ministre de la guerre désignant quatre batteries d'artillerie de siège pour servir dès aux nouveaux forts de Liège et trois autres batteries pour les nouveaux forts de Namur. Ces batteries quitteront Bruxelles le 3 novembre prochain et occuperont les nouveaux forts de Liège et de Namur le 7 novembre.

L'association de la Presse belge a tenu dimanche matin, à Bruxelles, sous la présidence de M. A. Goossaerts, une assemblée générale au cours de laquelle a été adopté, à l'unanimité, le texte de la pétition suivante à adresser aux Chambres législatives :

« Les membres de l'Association de la Presse belge, réunis en assemblée générale et représentant quatre-vingts organes de toutes les opinions, demandent aux membres de la Chambre et du Sénat de donner satisfaction, avant la fin de la présente législature, à des revendications réitérées en faveur de la suppression de la taxe des journaux, qui constitue le plus injustifiable et le plus abusif des impôts, et une contradiction permanente avec les principes sur lesquels est fondé le régime de la presse en Belgique. »

Une victoire horticole belge. — Grand triomphe pour l'industrie horticole belge ! La grande querelle qui existait depuis plus d'une année entre l'Angleterre et la Belgique au sujet de la découverte de la célèbre orchidée *cattleya labiata* a été définitivement résolue à l'avantage des horticulteurs belges. La gloire de cette découverte revient à MM. Linden, directeurs de l'Horticulture internationale.

Un gros procès. — La société du chemin de fer de Tournai à Jurbise soutient en ce moment, devant la première chambre du tribunal civil de Mons, un procès dont l'importance se chiffre par 2 millions.

Voici ce dont il s'agit : La ligne de Landen à Hasselt, propriété du Tournai-Jurbise, est exploitée par le Grand Central. Or, il paraîtrait que la chute du trafic par la voie la plus directe, et d'autres dispositions qui assuraient au tronçon Landen-Hasselt, un régime de faveur, n'ont pas été respectée, spécialement en ce qui concerne les transports de Liège-Maestricht qui auraient été détournés.

Cet état de choses dure depuis 1879 et la Société Tournai-Jurbise prétend que la mauvaise gestion du Grand Central lui aurait causé le préjudice considérable dont elle réclame réparation. Le Grand-Central s'est renvoyé vers l'Etat-Belge et l'appelle en garantie.

On parle d'une épidémie qui se serait déclarée dans l'espèce ovine et qui, dit-on, y exercerait de notables ravages. D'autre part, on signale, dans les parties élevées du pays surtout, les fâcheuses conséquences de l'arrivée hâtive des gelées : une quantité considérable de betteraves et de pommes de terre en ont souffert. Quant à la situation sanitaire, elle continue à être excellente.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 3 novembre.* — Paul Verépel, rue Pierre Motte, 53. — Emile Nyckees, rue la Guinguette, cour Eggremont, 2. — Charles Bernard, rue Pierre Motte, 55. — Fernande Tiberghien, boulevard de Strasbourg, 39. — Raymond Van Gulick, rue Decrème cité Roussel, 10. — Esther Pauchant, rue de Flandre, 41. — Germaine Lembaere, Grande-Rue prolongée, 333. — Guillaume Blieck, Hôtel-Dieu. — Alfred Demey, rue du Tilleul, 72. — *Déclarations de décès du 3 novembre.* — Paul Buchy, 36 ans, peintre, Hôtel-Dieu. — Jean Wiart, 45 ans, appréteur, Grande-Rue, 279. — Gustave Gibert, 15 jours, rue des Longues-Haies, 64. — Augusta Sauvage, 76 ans Hospice Civil — Marie Vanhaverbeke, 1 mois, Hôtel-Dieu. — Alphonse Collier, 9 mois, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 16. — Philippe Delalleux, 49 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Marcel Sirioens, 4 mois, rue des Longues-Haies, 225, cour Desrumaux, 11. — Mathieu Grün, 35 ans, vannier, rue de la Balance, dans une voiture.

Publications de mariages du 1er novembre (Suite). — François Olier, 33 ans, mécanicien, rue du Coq-Français, 167, et Angèle Delbar, 27 ans, cuisinière, rue Colbert, 20. — Alphonse Fontier, 23 ans, tisserand, rue d'Arcole, cour Ch. Joye, 21, et Marie Delaere, 22 ans, bobineuse, rue du Fontenoy, cour Moreau. — Théophile Delbecque, 24 ans, domestique, rue de Tournai, aux Trois-Ponts, et Céline Delberghe, 23 ans, fileuse, rue de Tournai, aux Trois Ponts. — François Hasselus, 25 ans, tisserand, rue Jean-Bart, 23, et Clémentine Noël, 17 ans, ménagère, rue Jean-Bart, cour Leruste 5. — Désiré Verchelde, 25 ans, dévideur, rue Desaix, 43, et Blanche Debruyckere, 19 ans, soigneuse, rue du Tilleul prolongée, 79. — Henri Rufkens, 20 ans, tisserand, Grande-Rue cour Loridant, 20, et Sophie Robert, 25 ans, soigneuse, rue de la Perche, fort Sion. Gustave Deygere, 27 ans, tisserand, rue de Rocroi, cour Dilles, 30, et Hortense Debuysser, 21 ans, ourdissuse, rue Renard, cour Bernard, 15. — Moïse Dervaux, 25 ans, tisserand, rue du Pile, cour Bonte, 4, et Aimée Ghislain, 21 ans, soigneuse, rue d'Agusseau, 4. — Théophile Huyghe, 22 ans, employé de commerce, rue de la Redoute, cour Dupont, 1, et Angèle Lemarre, 19 ans, piqurière, rue de l'Ermitage, cour veuve Scotté, 1. — Charles Mignot, 25 ans, employé de commerce, rue Nationale, 12, et Maria Lelong, 19 ans, bobineuse, rue de l'Alouette, fort Lefers, 4.

Remont Noyelle, 24 ans, tisserand, rue Marquisat, 8, et Léonie De Rudder, 22 ans, dévideuse rue Marquisat, maison Coutelier, 1. — Augustin Fourez, 32 ans, mécanicien, à Roubaix, et Mathilde Salomon, 31 ans, sans profession, à Mouscron. — Jean Govaerts, 43 ans, tisserand, à Roubaix, et Virginie Delannoy, 49 ans, ménagère, à Lille. — Jean-Baptiste Delreux, magasinier, à Roubaix, et Marie Deschamps, ménagère à Tourcoing. — Henri Delnatte, boucher, rue de l'Ommelet, 151, et Euphrasie Rammart, tailleuse, rue de l'Ommelet, 147.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 31 octobre.* — Cecile Vandenduck, rue Faidherbe. — Henri Lebrun, rue du Touquet. — Marie Vanhautenghem, rue Neuve-Rue à Roubaix. — *Publications de mariages* — Gustave Vervée, 31 ans, chauffeur et Hortense Blaubloume, 20 ans, soigneuse. — Clovis Fupo, 24 ans, boulanger, et Hélène Duquenne, 25 ans, sans profession. — Louis Coos, 30 ans, ouvrier agricole, et Marie Vandaele, 28 ans, servante. — Emile Allart, 26 ans, tisserand, et Hortense Desneulin 23 ans, soigneuse. — Pierre Quetier, 24 ans, peigneur, et Mélanie Eleastre 24 ans, servante. — Jean Delcambre, 23 ans, tisseur, et Louise Dumortier, 26 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Delreux, 37 ans, magasinier, et Marie Deschamps, 34 ans, sans profession. — Arthur Cazier, 29 ans, surveillant, et Marie Dujardin, 24 ans, couturière. — Arthur Vanbecke, 27 ans, employé et Rosalie Delannoy, 26 ans, piqueuse. — François Dedryver, 29 ans, sans profession, et Elise Cau, 26 ans, sans profession. — Polydore Ovaert, 30 ans, domestique, et Marie Turpin, 29 ans, soigneuse. — Richard Hockman, 31 ans, teinturier, et Clémence Castelain, 29 ans, soigneuse. — Pierre Myse, 21 ans, fileur, et Marie Remaele, 22 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 31 octobre* — Auguste Huys, 66 ans, cordonnier, rue du Calvaire. — Georges Lienhart, 40 ans, rue du Tilleul. — Emile Seynave, 11 mois, rue du Blanc-Seau.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 15 au 31 octobre.* — Léonie Deocq, Petit-Tourcoing. — Emile Duhamel, Vieux-Bureau. — Gustave Gab